



SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)
Invitation à se qualifier (IQ)
pour le processus d'approvisionnement concernant les
PRODUITS D'IMPRESSION DES APPAREILS
TECHNOLOGIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL
MODIFICATION #006

N° de l'invitation à se qualifier	10047402/A	Date	3 Août 2016
-----------------------------------	------------	------	-------------

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	Nom	Hamid Mohammad	
	N° de téléphone	613-716-9792	
	Adresse de courriel	Hamid.mohammad@canada.ca	
Date et heure de clôture	2016/08/24 02:00 PM		
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Processus de sélection préalable uniquement		
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	SSC.consultation-consultation.SPC@canada.ca		
Commentaire	Ce document contient des exigences relatives à la sécurité		



Amendement 006

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.

À NOTER : Les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées sur Achats et ventes dans l'ordre.

1.

Question 16 du répondant	<p>En ce qui concerne la pièce jointe 4.1 – section 1.1.6, page. 13 de 36 Le répondant doit démontrer, pour tous ses clients énumérés dans le tableau des références de clients sur les services d'intégration de l'impression gérés et de la liste des clients de ces services et/ou dans le tableau des contrats de services d'intégration de l'impression gérés, son expertise, sa stratégie et sa méthode dans chacun des cinq secteurs de la gestion des programmes d'impression suivants.</p> <p>Pourriez-vous mieux définir et clarifier ce qui est entendu par « démontrer »?</p>
Réponse du Canada à la question 16	<p>Veuillez vous reporter au point 3.2.1 b) Réponse technique. Pour chacun des cinq domaines de gestion de programmes d'impression énoncés au critère SIIG-C4, à l'aide d'un client ou d'un client par domaine de gestion de programmes d'impression, les répondants doivent fournir dans leur réponse les preuves démontrant comment ils ont appliqué l'expertise, la stratégie et la méthodologie. Afin de démontrer l'expertise, la stratégie et la méthodologie, les preuves peuvent inclure (sans toutefois s'y limiter) une description de projet du contrat client et une explication des travaux effectués, ainsi que des exemples pertinents de procédures opérationnelles, de diagrammes de processus, de diagrammes, de processus consignés, d'outils, de certifications, de rapports, de guides d'utilisateur et de saisies d'écran. Le niveau de compréhension démontré sera évalué conformément à la grille figurant à l'annexe G.</p>
Question 17 du répondant	<p>En ce qui concerne la pièce jointe 4.1 – section 1.1.6, page 13 de 36</p> <p>Pourriez-vous apporter des précisions si la réponse donnée pour cette section reflète le point de vue du répondant ou du client?</p>
Réponse du Canada à la question 17	<p>La réponse à cette section est du point de vue du répondant.</p>
Question 18 du répondant	<p>En ce qui concerne la pièce jointe 4.1 – section 1.1.6, page 13 de 36</p> <p>En plus de l'obligation de remplir le certificat de rendement, le client doit-il fournir d'autres renseignements pour cette section?</p>
Réponse du Canada à la question 18	<p>Le Canada n'enverra pas de confirmation après réception de certificats des clients des répondants.</p>



Question 19 du répondant	<p>En ce qui concerne la pièce jointe 4.1 – section 1.1.7, p. 14 de 36</p> <p>Le répondant doit présenter, pour tous ses clients énumérés dans le tableau des références de clients sur les services d'intégration de l'impression gérés et de la liste des clients de ces services et/ou dans le tableau des contrats de services d'intégration de l'impression gérés, une vue d'ensemble de son expérience des mesures de sécurité mises en œuvre dans les quatre secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) sécurité des appareils;b) sécurité de l'information;c) sécurité des réseaux, y compris la connexion, la surveillance et la vérification;d) processus d'évaluation de la sécurité et de l'autorisation. <p>Pourriez-vous mieux définir et clarifier chacun des secteurs a) à d) et donner des exemples?</p>
Réponse du Canada à la question 19	<p>Les répondants doivent fournir dans leur réponse les preuves démontrant leur expérience de mise en œuvre de mesures de sécurité dans des secteurs précis indiqués à la section 1.1.7. Les preuves peuvent inclure (sans toutefois s'y limiter) une description de projet du contrat client et une explication des travaux effectués, ainsi que des exemples pertinents de procédures opérationnelles, de diagrammes de processus, de diagrammes, de processus consignés, d'outils, de certifications, de rapports, de guides d'utilisateur, de saisies d'écran et de fiches techniques de sécurité du produit. Ces preuves doivent être fournies pour chacun des éléments a), b), c) et d) de la section 1.1.7. Le niveau de compréhension démontré sera évalué conformément à la grille figurant à l'annexe G.</p>
Question 20 du répondant	<p>En ce qui concerne la pièce jointe 4.1 – annexe A.1, p. 27 de 36</p> <p>Fournir assez de renseignements sur les contrats pour appuyer les critères obligatoires et cotés.</p> <p>Pourriez-vous expliquer ce que SPC entend par « assez de renseignements sur les contrats »? Les exemples fournis dans la colonne 1 du tableau, qui indique « secteur public » et « secteur privé », constituent l'exigence selon laquelle le répondant doit regrouper et nommer les clients et les classer dans le secteur public ou le secteur privé?</p>
Réponse du Canada à la question 20	<p>a. Veuillez vous reporter au point 3.2.1 b) Réponse technique.</p> <p>b. Selon l'exemple fourni à la Pièce jointe 4.1 – Annexe A.1, p. 27 de 36, les détails de base des contrats tels que le client, les dates de début et de fin et le nombre d'appareils d'impression gérés, peuvent être fournis. Il s'agit uniquement d'un exemple. Les répondants en surplus ou excès doivent prouver la conformité aux exigences obligatoires et devraient démontrer leur compréhension des exigences cotées contenues dans la présente IQ et expliquer comment ils répondront à ces exigences.</p>
Question 24 du répondant	<p>Page 21 de 55, 4.2, section D.2 : SPC indique que le Canada enverra toutes les demandes de vérification des références à deux clients que le Canada sélectionnera au hasard pour chacun des répondants. SPC peut-il expliquer comment cette sélection sera faite au hasard?</p>
Réponse du Canada à la question 24	<p>Le Canada peut utiliser un simple générateur de nombres aléatoires comme la fonction RANDBETWEEN dans Microsoft Excel afin de s'assurer qu'aucune déviation et référence client n'ait de chances égales d'être sélectionnée.</p>



Question 25 du répondant	Page 21 de 55, 4.2, section D.2 : SPC informera-t-il le répondant des clients sélectionnés pour la vérification des références au même moment que le client est contacté? Si c'est le cas, le répondant pourra veiller à ce que le client réponde en temps opportun.
Réponse du Canada à la question 25	Pour ces références, le Canada n'informera pas le répondant des clients qui ont été sélectionnés pour fournir une référence.
Question 26 du répondant	Page 23 de 55, section 4.3 : Étant donné la manière dont SPC a défini les sous-traitants à la section 4.6.3.3, pouvez-vous confirmer que les sous-traitants des entrepreneurs doivent respecter les exigences de sécurité énoncées à la section 4.3? (p. ex. un sous-traitant d'un entrepreneur qui livre l'équipement ou qui en assure l'installation ou l'entretien /le soutien).
Réponse du Canada à la question 26	Voir la réponse du Canada à la question 14.
Question 27 du répondant	Page 4 de 6, Guide de classification de sécurité, tableau 1 : L'exigence selon laquelle il faut obtenir une cote de sécurité de niveau Secret pour tout le personnel d'entrepôt de l'entrepreneur, tout le personnel de soutien et du bureau de service et tout le personnel de l'entrepreneur associé à l'étape de conception du projet sera difficile à respecter pour la plupart des fournisseurs en raison de la complexité de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des services d'impression gérés. SPC pourrait-il envisager la possibilité de réduire cette exigence à une cote de fiabilité pour le personnel d'entrepôt de l'entrepreneur et le personnel de soutien et du bureau de service? L'obtention de ce niveau d'attestation de sécurité pourrait nécessiter la création d'une chaîne d'approvisionnement et d'un bureau de service distincts pour le gouvernement du Canada, ce qui fera augmenter les coûts.
Réponse du Canada à la question 27	Aux fins de la présente IQ, la LVERS et le Guide sont des documents provisoires et peuvent être modifiés au cours des étapes subséquentes.
Question 28 du répondant	Page 6 de 6, DÉFINITION DE DONNÉES PROTÉGÉES EXIGEANT UNE COTE DE FIABILITÉ DE LA GRC (CFG) : SPC peut-il indiquer si « Centre de sécurité des opérations (CSO) » et « Centre des opérations (CO) » renvoient au CSO et CO de l'entrepreneur ou au CSO et CO du gouvernement du Canada.
Réponse du Canada à la question 28	Aux fins de la présente IQ, la LVERS et le Guide sont des documents provisoires et peuvent être modifiés au cours des étapes subséquentes. Pour le Centre des opérations de protection (COP), le Canada fait référence au COP du gouvernement du Canada. Pour le Centre des opérations (CO), le Canada fait référence au CO de l'entrepreneur.



Question 29 du répondant	Page 13 de 36, SIIG-C4 : SPC peut-il confirmer que les exemples donnés pour chacun des cinq secteurs de gestion des programmes peuvent provenir de différents projets/différentes références
Réponse du Canada à la question 29	Selon les critères, « [...] pour tout client figurant dans les références clients des services d'intégration de l'impression gérés et le tableau de la liste des clients ou le tableau de la liste des contrats des services d'intégration de l'impression gérés [...] », le Canada acceptera que les exemples donnés pour chacun des cinq domaines de gestion de programme puissent être tirés de différents projets/références. Cependant, de multiples références ne peuvent être utilisées pour en soutenir une; au maximum, une seule référence client par domaine de programme.
Question 30 du répondant	Page 14 de 36, SIIG-C5: SPC peut-il confirmer que les exemples donnés pour chacun des quatre secteurs des mesures de sécurité peuvent provenir de différents projets/différentes références?
Réponse du Canada à la question 30	Selon les critères, « [...] pour tout client figurant dans les références clients des services d'intégration de l'impression gérés et le tableau de la liste des clients ou le tableau de la liste des contrats des services d'intégration de l'impression gérés [...] », le Canada acceptera que les exemples donnés pour chacun des quatre domaines de mesures de sécurité puissent être tirés de différents projets/références. Cependant, de multiples références ne peuvent être utilisées pour en soutenir une (p. ex. au maximum, une seule référence client par domaine de programme).
Question 32 du répondant	Page 15 de 36, SIIG-C 6 : SPC peut-il confirmer que les exemples donnés pour chacun des quatre secteurs des opérations d'impression peuvent provenir de différents projets/différentes références?
Réponse du Canada à la question 32	Selon les critères, « [...] pour tout client figurant dans les références clients des services d'intégration de l'impression gérés et le tableau de la liste des clients ou le tableau de la liste des contrats des services d'intégration de l'impression gérés [...] », le Canada acceptera que les exemples donnés pour chacun des quatre domaines d'opérations d'impression puissent être tirés de différents projets/références. Cependant, de multiples références ne peuvent être utilisées pour en soutenir une (p. ex. au maximum, une seule référence client par domaine de programme).
Question 35 du répondant	Page 24 de 36, SI-C5 : SPC peut-il confirmer que les exemples donnés pour chacun des six domaines d'expertise peuvent provenir de projets différents/de références différentes?
Réponse du Canada à la question 35	Selon les critères, « [...] pour tout client figurant dans les références clients des services d'intégration de l'impression gérés et le tableau de la liste des clients ou le tableau de la liste des contrats des services d'intégration de l'impression gérés [...] », le Canada acceptera que les exemples donnés pour chacun des six domaines d'expertise puissent être tirés de différents projets/références. Cependant, de multiples références ne peuvent être utilisées pour en soutenir une (p. ex. au maximum, une seule référence client par domaine de programme).



TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

N° de pièce jointe/modification	Diffusion	Date	Description
Documents d'invitation à soumissionner	Achats et ventes	2016/07/06	Invitation à se qualifier originale
Modification n° 001	Achats et ventes	2016/07/15	Réponse du Canada aux questions # 1, 2, 7 Pièce jointe électronique Version Non PDF : Formulaire IQ 1 et 2, et Pièce jointe 4.1 - Annexe C et Annexe E
Modification n° 002	Achats et ventes	2016/07/18	Réponse du Canada aux questions # 8, 9 Pièce jointe électronique Version Non PDF : Pièce jointe 4.1 - Annexe A, A1, B et B1
Modification n° 003	Achats et ventes	2016/07/20	Réponse du Canada aux questions # 3, 4, 5, 6
Modification n° 004	Achats et ventes	2016/07/25	Réponse du Canada aux questions # 10, 12, 13, 15, 21, 23
Modification n° 005	Achats et ventes	2016/08/01	Réponse du Canada aux questions # 11, 14
Modification n° 006	Achats et ventes	2016/08/03	Réponse du Canada aux questions # 16, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35